



ATTRIBUTION DE CONTRAT DOCTORAL

ANNEES 2016 / 2019

PROPOSITION DE SUJET DE THESE

Les groupes transversaux du LABEX Futurs Urbains¹ se consacrent à une thématique précise, au sein de grandes thématiques structurant la démarche du LABEX. Ils associent des chercheurs et enseignants-chercheurs provenant de plusieurs laboratoires différents et appartenant à plusieurs disciplines différentes.

Ils sont les lieux privilégiés de la cumulativité scientifique et permettent de faire le lien entre les différents programmes du LABEX en approfondissant au travers de différentes opérations les mêmes champs scientifiques. Ils sont, également, la structure d'accueil des post-doctorants et des doctorants recrutés par le LABEX.

PRESENTATION DU SUJET DE THESE :

Intitulé du sujet de thèse :	Sur quelles connaissances ou données baser et évaluer les politiques visant les pratiques piétonnes en ville ?
Groupe transversal proposant le sujet de thèse :	Nom du groupe transversal : Mobilités Urbaines Pédestres Responsables scientifiques : Hélène CHARREIRE et Jean-Paul HUBERT Site web : http://www.futurs-urbains.fr/fr/mobilites-urbaines-pedestres/-document-55.html

Proposition de sujet de thèse :

Pendant des décennies, l'urbanisme et l'organisation des transports ont eu pour but de minimiser les temps de marche, afin d'accélérer la vitesse des déplacements et donc l'accessibilité générale. La marche était donc connotée négativement en tant que perte de temps. Depuis quelques années, la marche en ville a suscité un nombre croissant d'études et de politiques visant à améliorer les conditions de circulation et de stationnement des piétons, la qualité des environnements piétonniers, voire à planifier la place dans la marche dans une ville connectée et une mobilité intelligente.

Le fait que la marche ne doive pas être considérée dans le cadre réducteur et fonctionnel de la mobilité fait aujourd'hui consensus. La possibilité de marcher ou de s'arrêter dans un cadre agréable et sûr, tout comme le niveau de cette pratique sont des indicateurs de qualité et de bien-être pour un environnement urbain, ayant des effets positifs sur la santé et l'autonomie des habitants. Plusieurs « pratiques piétonnes » existent, qui peuvent s'appréhender en termes de circulation mais qui surtout dénotent des rapports différents à la ville et structurent l'intégration des habitants à la collectivité urbaine.

Des concepts et des méthodologies sont développés par des chercheurs ou des bureaux d'étude pour représenter, qualitativement et quantitativement, les conditions de réalisation des pratiques piétonnes procurées par un espace public urbain. Certains reposent, par exemple, sur l'accessibilité à pied à différents services de voisinage mesurée en temps ou en effort physique, d'autres mettent en avant la simplicité des itinéraires (absence de détours, sécurité des franchissements, précision de la signalétique), d'autres encore le type d'ambiance dans laquelle est immergé le piéton, par les paysages visuels, sonores ou olfactifs qui l'entourent. Plus souvent orientés vers l'organisation interne d'espaces privés de grande fréquentation (gares, équipements sportifs ou de loisir, centres commerciaux...) il existe aussi des outils de modélisation des flux piétons servant à intégrer dans la conception de ces espaces des considérations de sécurité, de bon fonctionnement ou de bonne intégration à leur voisinage. La proposition de thèse est néanmoins essentiellement centrée sur les espaces publics.

Si les pratiques piétonnes peuvent dorénavant être associées à des valeurs positives, pour les espaces comme pour la population et même les systèmes de transport, il semble moins probable que les politiques visant à développer ces valeurs disposent des informations pertinentes, précises et objectives pour bien évaluer les situations et les objectifs attendus. L'objectif de la thèse est d'approfondir cette question en confrontant les modes de raisonnement guidant les acteurs de l'urbanisme et de la mobilité dans la prise en compte des pratiques

¹ Site du LABEX Futurs Urbains : <http://www.futurs-urbains.fr/fr/>

piétonnes dans les projets urbains, d'une part, et les connaissances et dispositifs d'information dont ils disposent.

La démarche de recherche visera à constituer un corpus représentatif des discours et modalités d'actions sur les pratiques piétonnes: Ce corpus pourra intégrer des discours à visées programmatiques, communicationnelles, ou revendicatives..., des documents cartographiques ou techniques, des règlements ou documents de bonnes pratiques, des informations statistiques ou sondages d'opinion impliquant les pratiques piétonnes dans un sens large...

Il sera recueilli dans un travail de terrain auprès de diverses collectivités territoriales, gestionnaires de domaines ou représentants d'associations. Ce matériau sera exploité par des techniques d'analyse ad-hoc, pour faire ressortir les éléments du discours, les principes d'action, la granularité spatiale des outils pour prendre en compte l'hétérogénéité de l'espace urbain, la pertinence des données par rapport aux populations concernées, l'origine des connaissances ou des modèles, etc.

L'interprétation de ce corpus doit permettre de l'organiser en fonction de deux registres principaux. D'une part celui des objectifs recherchés à travers l'action sur les pratiques piétonnes et des publics concernés, d'autre part celui des moyens d'action et d'évaluation de ces moyens par rapport aux objectifs. L'action peut viser, par exemple, la requalification de quartiers (pour les riverains), l'amélioration du système de transport ou la pacification des circulations (pour les usagers réguliers de la ville), l'accueil, mise en valeur des aménités (pour les visiteurs)... Ses moyens d'action peuvent être les aménagements de voirie ou d'espace publics pour améliorer l'accessibilité, la sécurité ou la qualité d'ambiance ; la fourniture d'un service pour répondre aux besoins des piétons en termes d'orientation ou d'informations, et en tenant compte de leurs capacités, par du mobilier urbain ou des applications sur smartphone. L'évaluation de ces moyens peut être fondée sur dire d'experts, expérimentations locale ou reprise de bonnes pratiques, consultation d'usagers, dispositifs de mesure ou étude statistique, etc.

L'objectif de ce travail est de dresser une synthèse des politiques ou actions visant directement les pratiques piétonnes et de faire un état des lieux sur les informations et connaissance disponibles pour leur mises en œuvre et leur évaluation. L'analyse pourra déboucher sur un questionnement relativement à leur adéquation et sur les possibilités d'améliorer les connaissances et les modes d'évaluation de ces actions.

Le co-encadrement par le Cerema et le GT MUP se concrétisera par un comité de thèse et assurera la possibilité de travailler avec la Métropole Européenne de Lille, Communauté Urbaine d'Arras, Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, la ville de Paris ou les Communautés des Universités Lille Nord de France et Paris-Est, le CHRU de Lille, etc.

ENCADREMENT DU SUIVI DE THESE :

Listes des chercheurs pouvant encadrer le travail.

Jean-Paul HUBERT, IFSTTAR-AME-DEST, Directeur de recherche HDR, encadrant principal
Sylvie MATHON, CEREMA DTERNP/TM/MT, Responsable de groupe, co-encadrante

Il n'est pas utile de prendre contact au préalable avec les directeurs/trices , en revanche le dossier de candidature devra mentionner la configuration envisagée pour la direction de la thèse.

Ecole doctorale concernée par le sujet :

Ville, Transports et Territoires

LA CANDIDATURE :

Qualifications et compétences attendues :

- la/le candidat-e devra justifier d'un M2 en sciences humaines ou sociales comportant une préparation significative à la recherche (une version pdf des mémoires déjà soutenus, et une présentation détaillée des travaux de recherche en cours, le cas échéant, sera appréciée).
- Le candidat devra montrer une bonne maîtrise des questions relatives aux espaces publics et à leurs usages éventuellement conflictuels, ainsi qu'à la mobilité, à l'articulation des modes de transport et au partage la voirie. On attend de lui qu'il sache articuler dans la présentation de son projet les différents registres des pratiques piétonnes : la circulation dans des déplacements à pied ou intermodaux, les différents motifs de présence piétonne, l'information et l'orientation du piéton dans la ville...
- Il serait également apprécié qu'il ou elle maîtrise les techniques d'analyse de discours

Dossier de candidature

Le télécharger sur le site du LABEX :

<http://www.futurs-urbains.fr/fr/mobilites-urbaines-pedestres-/document-55.html>

Date limite de dépôt de candidature :	Jeudi 26 Mai 2016
Pièces à joindre obligatoirement au dossier :	<p>LETTRÉ DE RECOMMANDATION D'UN ENCADRANT DU MEMOIRE : <input type="checkbox"/></p> <p>SUIVANT LE DIPLOME OBTENU :</p> <p>Master 2 en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joindre la photocopie du diplôme de Master 1 <input type="checkbox"/> - Joindre le mémoire de Master 1 <input type="checkbox"/> - Joindre le mémoire provisoire de Master 2 <input type="checkbox"/> - Joindre les notes obtenues <input type="checkbox"/> - Date de prévision de soutenance de Master 2 (au plus tard en juin 2016) : <p>Master 2 déjà obtenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joindre la photocopie du diplôme de Master 2 <input type="checkbox"/> - Joindre le mémoire <input type="checkbox"/> - Joindre les notes obtenues <input type="checkbox"/> <p>PROJET DE RECHERCHE (4/5 pages) : <input type="checkbox"/></p> <p>RESUME (2 000 signes maximum –espaces compris-) : <input type="checkbox"/></p>
Le dossier de candidature complet doit être envoyé, par mail, à :	<p>Catherine Alcouffe Responsable administrative du LABEX Futurs Urbains E-mail : catherine.alcouffe@univ-paris-est.fr Tél : (33)1 01 81 66 52</p>

Déroulement de la procédure de sélection :	<p>le Groupe Transversal « Mobilités Urbaines Pédestres » sélectionnera un nombre limité de dossiers de candidat-e-s qui seront auditionné-e-s par un jury composé de membres du Conseil Scientifique du Labex et des directeurs des écoles doctorales. Seront également auditionné-e-s des candidat-e-s sélectionné-e-s par d'autres groupes transversaux du Labex.</p> <p>Au terme de ces auditions le Labex attribuera un maximum de 4 allocations doctorales.</p> <p>Cette procédure ne dispensera pas les candidat-e-s retenu-e-s d'une audition par l'ED d'inscription.</p>
---	---

LE CONTRAT DOCTORAL :

Date de début et de fin de contrat :	du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019
Durée de fin de contrat :	3 ans
Rémunération nette mensuelle :	Entre 1 359,00 € net/m et 1 634,00 € net/m suivant es missions associées au contrat doctoral